

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7  
Date de convocation : le 27/03/2024

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme PIROT Josiane, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

- question n°1/4 -

**Objet : Vote du Compte de Gestion 2023 – CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant que l'exécution des dépenses et des Recettes relatives à l'exercice 2023 du CCAS a été réalisée par le receveur en poste de la trésorerie de Clermont-l'Hérault, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du CCAS pour l'année 2023 pour ce qui concerne les réalisations ;  
Etant précisé que le Receveur a transmis au CCAS son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui fait obligation ;  
Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont identiques ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** : le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2023 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif du CCAS pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,  
Mme Sophie GUIZARD

Le Président,  
Jean-Pierre BERTOLINI

  
Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 13/04/2023  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 13 /04/2023  
Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7

Date de convocation : le 27/03/2024

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme PIROT Josiane, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

**- question n°2/4 -**

**Objet : Vote du Compte Administratif 2023 du C.C.A.S.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé du Président ;

Considérant que M. le Président du CCAS ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote ;

Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'Assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme YAHIAOUI Aïcha, conseillère municipale déléguée à l'aide sociale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VOTE** : le Compte Administratif 2023 du C.C.A.S. ci-annexé.

**AJOUTE** : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance  
Mme Sophie GUIZARD

La Conseillère municipale déléguée,  
Mme Aïcha YAHIAOUI



Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 13/04/2023  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 13 /04/2023  
Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7

Date de convocation : le 27/03/2024

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme PIROT Josiane, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

- question n°3/4 -

**Objet : Vote du Budget Primitif 2024 du C.C.A.S.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

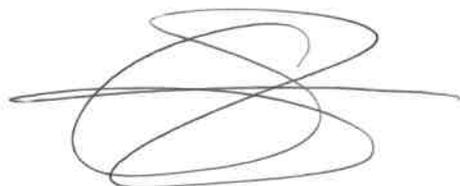
Le Conseil, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VOTE** : le Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. ci-annexé.

**AJOUTE** : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,  
Mme Sophie GUIZARD



Le Président,  
Jean-Pierre BERTOLINI



Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 13/04/2023  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 13 /04/2023  
Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7

Date de convocation : le 27/03/2024

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme PIROT Josiane, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

**- question n°4/4 -**

**Objet : Délibération approuvant la fongibilité des crédits.**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-004 du 11 octobre 2023 du Conseil d'Administration du CCAS de St Paul et Valmalle approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 sur le budget du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le Conseil d'Administration peut déléguer au Président du CCAS la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS, décide :

**D'AUTORISER** : le Président à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**D'HABILITER** : le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,  
Mme Sophie GUIZARD

Le Président,  
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 13/04/2023  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 13 /04/2023  
Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE  
DE  
**SAINT-PAUL-ET-VALMALLE**  
34570

## **LISTE DES DELIBERATIONS**

### **Du Conseil d'administration du CCAS du 10/04/2024**

#### **ORDRE DU JOUR :**

1/ Vote du Compte de Gestion 2023.

*Approuvé à l'unanimité.*

2/ Vote du Compte Administratif 2023.

*Approuvé à l'unanimité.*

3/ Vote du Budget Primitif 2024.

*Approuvé à l'unanimité.*

4/ Délibération approuvant la fongibilité des crédits.

*Approuvé à l'unanimité.*

La secrétaire de séance,  
Mme Sophie GUIZARD

Le Président,  
Jean-Pierre BERTOLINI